MINISTÈRE
DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

Localisation

Département : Somme

Commune : NAMPS-MAISNIL

Autres communes :

R500

Appellation : Eglise Saint-Martin de Namps au Val

Monument(s)

Appellation : Eglise Saint-Martin de Namps au Val

Protection : classement

Arrêté : classement le 18/04/1914

Étendue de la protection : Église Saint-Martin de Namps au Val : classement par liste de 1846 - JO du 18/04/1014 portant publication de la liste des immeubles classés parmi les monuments historiques avant la promulgation de la loi du 31/12/1913.

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.